



ET QUALITÉ PROFESSIONNELLE

Plus de 50 planches multi-formats de différentes compositions (formats en cm) 10x15 | 13x18 | 13x19 | 15x15 | 15x21 | 15x23 | 18x24 | 18x27 | 20x20 | 20x30 | 24x30 | A4



LES AUTRES TYPES DE SUPPORTS

- > Magnets
- > Cartes 10x15 cm
- > Calendriers

- > Cadres groupe
- > Objets personnalisés
- > Vintage Pola

SPÉCIFICITÉS DE NOTRE LABORATOIRE

Le choix du laboratoire professionnel est essentiel sur le marché de la photo scolaire. Le laboratoire apporte un soin particulier au tirage scolaire. Tirages sur papier professionnel haut de gamme 300g/m², le plus épais du marché.

Les tireurs-filtreurs du laboratoire, bénéficient des meilleurs outils et d'une grande expérience dans le domaine du traitement de fichiers de photos scolaire.

Modèles scolaires

2019-2020

NO	UVEAUTES	AGES
Les	s Vintage-Pola	4
No	ouvelles créations	5
Νo	ouvelles cartes de voeux	8
Νo	ouveau format 15x15 cm	9
SAI	NS CRÉA	
Fo	ormats 10x15 cm sans créa	11
Fo	ormats 13x19 cm sans créa	12
	ormats 15x21 cm sans créa	
	ormats 18x24 cm sans créa	
	ormats 20x20 cm sans créa	
Fo	ormats 20x30 cm sans créa	16
۱۱/۸	TC CDÉA	
	EC CRÉA	
	ormats 10x15 cm avec créa	
	ormats 13x19 cm avec créa	
	ormats 18x24 cm avec créa	
	ormats 20x20 cm avec créa	
FO	ormats 20x30 cm avec créa	30
Ca	alendriers 18x24 cm	3.4
	adres groupe 20x30 cm	
Ca	aures groupe 20x30 cm	30
МΛ	AGNETS	
	agnets 10x15 cm	27
	agnets A4 21x29,7 cm	
IVI	agnets calendrier A4 21x29,7 cm	40
Ok	bjets personnalisés	41
Ra d <i>é</i>	appel des règles et éontologie de la Photographie Scolaire4	5-51

Nouveautés







Brannan



Couleur







NoirEtBLanc



OldDesat

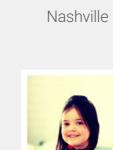


Earlybird

Rise



Hefe



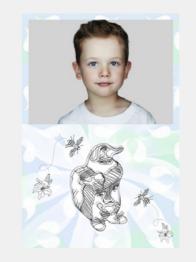
Valencia



Xproii

Nouvelles: Oréations

LES II NOUVELLES CRÉATIONS SONT DÉCLINÉES SUR TOUS LES MODÈLES : LES PLANCHES MULTI—FORMATS, MAGNETS, CALENDRIERS ET CADRES GROUPE. AU TOTAL, PLUS DE 60 CRÉATIONS DÉCLINÉES SUR TOUS LES MODÈLES!



10x15-carte-postale-H-bee



10x15-carte-postale-H-beach



10x15-carte-postale-H-cat-time



10x15-carte-postale-H-femme



10x15-carte-postale-V-mandala



10x15-carte-postale-V-masque



10x15-carte-postale-V-crabe



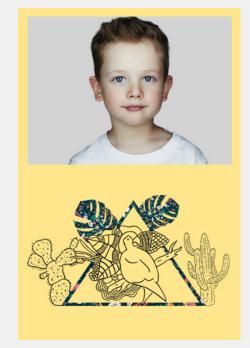
10x15-carte-postale-V-eyes



calendrier-V-mandala



magnet-calendrier-V-pieuvre



10x15-carte-postale-Hperroquet



10x15-carte-postale-H-pieuvre



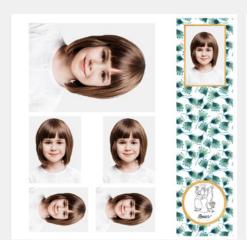
10x15-carte-postale-H-space



magnet-calendrier-H-bee



magnet-A4-beach



6x9+2ids+2-3x4+mp-beach



6x9+2ids+2-3x4+mp-cat-time



6x9+2ids+2-3x4+mp-eyes



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cvcrabe



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cvfemme



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cvspace

Nouvelles: Cartes DE Voeux

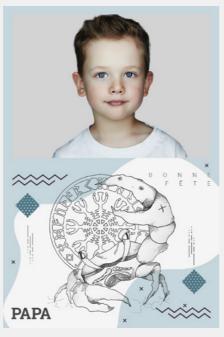
TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V). D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



10x15-carte-voeux-H-fete-bee



10x15-carte-voeux-H-annee-cattime



10x15-carte-voeux-H-papacrabe



10x15-carte-voeux-V-anneeeyes



10x15-carte-voeux-V-mamanfemme



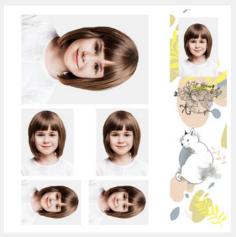
10x15-carte-voeux-V-mamanmandala



D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



6x9+2ids+2-3x4+mp-beach



6x9+2ids+2-3x4+mp-cat-time



6x9+2ids+2-3x4+mp-masque

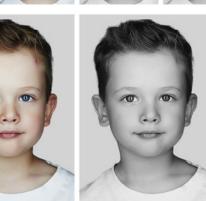












2-6x9(1nb)+3-3x4(1nb)+1ids

4ids(2nb)+2-6x9(1nb)



10 X 15 CM





10-3x4

2-6x9+2-3x4

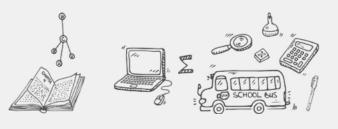




2-6x9

8-3x4

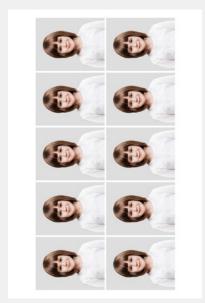




8ids

13 X 19 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



10ids



2-6x9+4ids+5-3x4



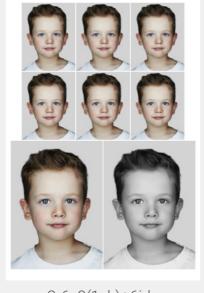


2-6x9+8-3x4(2nb)



2-9x13(1nb)

12



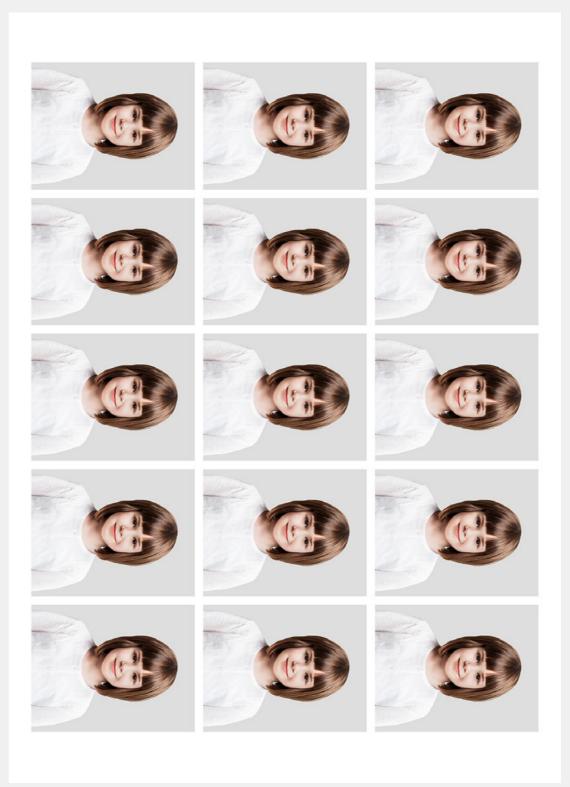
2-6x9(1nb)+6ids



3-6x9+4-3x4

Planches multi-permats

15 X 21 CM

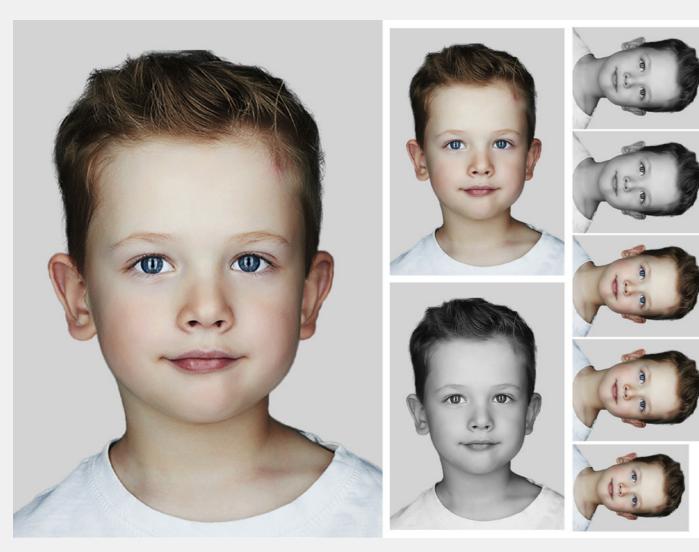


15ids

18 X 24 CM

Planches multi-formats

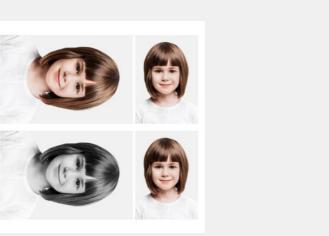
20 X 20 CM



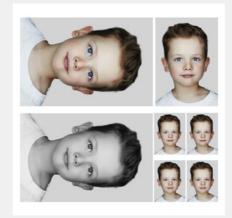
13x18+2-6x9(1nb)+4ids(2nb)+3x4



13x18+2-6x9



2-9x13(1nb)+2-6x9



2-9x13(1nb)+6x9+4-3x4



2-6x9+10ids(2nb)



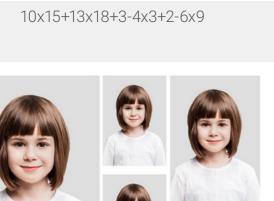
2-9x13+5ids



4-6x9+5ids

20 X 30 CM

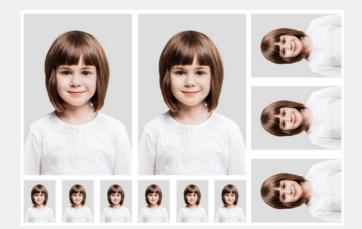




13x18+2-6x9+9x13+2ids



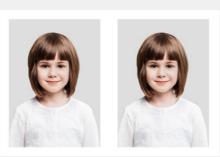
13x18+10x15+8ids



2-10x15+3-6x9+6-3x4



2-10x15+9x13+6x9+6-3x4



2-13x18



5-6x9+2-9x13



Cartes postales

10 X 15 CM

TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V). D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



10x15-carte-postale-H-carosse-chateau



10x15-carte-postale-H-petite-princesse



10x15-carte-postale-H-pirates



10x15-carte-postale-V-chien-aviateur



10x15-carte-postale-V-ete-flamand



10x15-carte-postale-V-princesse



10x15-carte-postale-V-licornes



10x15-carte-postale-V-football



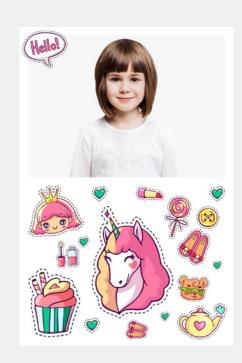
10x15-carte-postale-V-heros-mur



10x15-carte-postale-H-dinovelo



10x15-carte-postale-H-jungle



10x15-carte-postale-H-stickers

Cartes de voeux

10 X 15 CM JOYEUX NOËL

TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V).



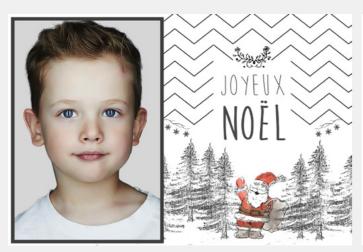
10x15-carte-voeux-H-noelbonhomme-neige



10x15-carte-voeux-H-noel-cerf



10x15-carte-voeux-H-noelrenne



10x15-carte-voeux-V-noel-pere-noel



10x15-carte-voeux-V-noel-neige

Cartes de voeux

10 X 15 CM BONNE ANNÉE

TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V).



10x15-carte-voeux-H-anneechat-meow



10x15-carte-voeux-H-anneeforet



10x15-carte-voeux-H-anneejungle



10x15-carte-voeux-V-annee-heros



10x15-carte-voeux-V-annee-stickers



Cartes de voeux

10 X 15 CM BONNE FÊTE

TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V). D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



10x15-carte-voeux-H-maman-princesse



10x15-carte-voeux-H-papadino-velo



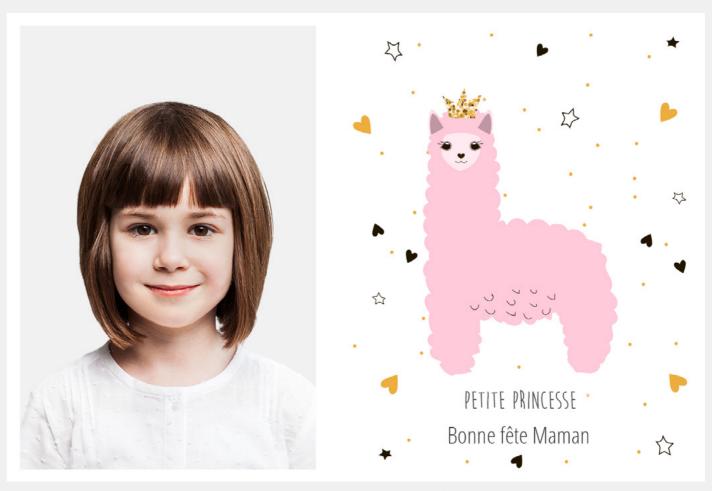
10x15-carte-voeux-H-mamanpetite-princesse



10x15-carte-voeux-V-maman-ete-flamand



10x15-carte-voeux-V-papa-chien-aviateur



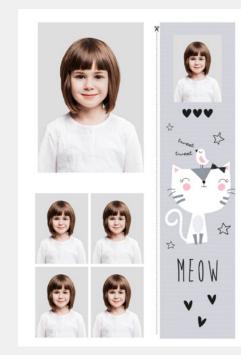
10x15-carte-voeux-V-maman-lama



10x15-carte-voeux-V-papa-pirates

13 X 19 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



6x9+4-3x4+mp-chat-meow



6x9+4-3x4+mp-comic-pompier



6x9+4-3x4+mp-chien-aviateur



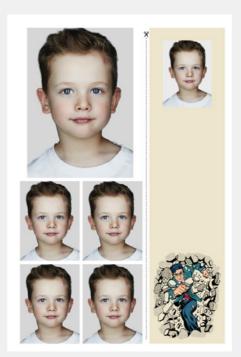
6x9+4-3x4+mp-lama



6x9+4-3x4+mp-foret



6x9+4-3x4+mp-pompiers



6x9+4ids+mp-hero-mur



6x9+4ids+mp-licornes



6x9+4ids+mp-reine-neiges



6x9+4ids+mp-espace



6x9+4ids+mp-coupe-football



6x9+4ids+mp-ete-flamand

18 X 24 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.

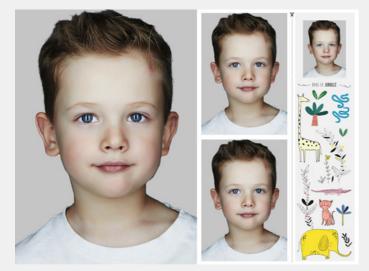


13x18+2-6x9+mp-petite-princesse





13x18+2-6x9+mp-dino-velo



13x18+2-6x9+mp-jungle



13x18+2-6x9+mp-flamand-rose



13x18+2-6x9+mp-carosse-chateau



13x18+2-6x9+mp-chat-meow



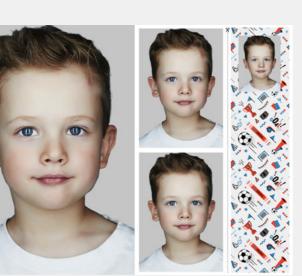




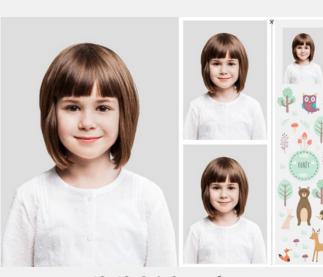




13x18+2-6x9+mp-chien-aviateur







13x18+2-6x9+mp-foret

20 X 20 CM

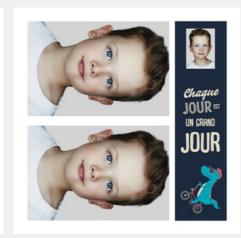
D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



2-9x13+mp-chat-meow



2-9x13+mp-comic-pompier



2-9x13+mp-dino-velo



2-9x13+mp-ete-flamand



2-9x13+mp-foret



2-9x13+mp-heros



9x13+6x9+4-3x4+mp-coupefootball



9x13+6x9+4-3x4+mp-football



9x13+6x9+4-3x4+mp-ocean



9x13+6x9+4-3x4+mp-lama



9x13+6x9+4-3x4+mp-ratonhero



9x13+6x9+4-3x4+mp-sirene



9x13+6x9+4-3x4+mp-pirates



9x13+6x9+4-3x4+mp-princesse



9x13+6x9+4-3x4+mp-reineneiges

20 X 30 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



2-9x13+2-6x9+2-3x4+2-mp-carosse-chateau_petite-princesse





2-9x13+2-6x9+2-3x4+2-mp-chien-aviateur_pompiers



2-9x13+2-6x9+2-3x4+2-mp-dino-velo_football



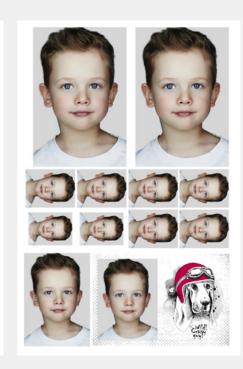
2-9x13+2-6x9+2-3x4+2-mp-chat-meow_petite-princesse



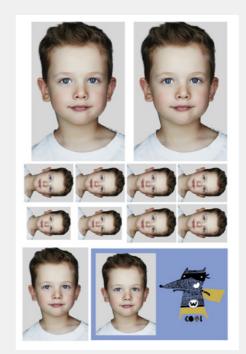
2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cv-carosses-chateaux



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cvchat-meow



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cv-chien-aviateur



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cvraton-hero



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cv-reine-neiges

31



2-9x13+6x9+6ids+2-3x4+cv-petite-princesse



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-carossechateaux_petite-princesse



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-chien-aviateur_dino-velo



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-chat-meow_ lama-rose



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-comic-pompier_pompiers



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-flamand-rose_ lama



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-hero-mur_heros



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-coupe-football_ration-hero



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-espace_dinovelo



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-licornes_eteflamand



9x13+2-6x9+6ids+2-3x4+2mp-pompiers_chienaviateur



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-jungle_pirates



9x13+3-6x9+2ids+2-3x4+2mp-sirene_ocean

Calendriers

18 X 24 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.
TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V).



calendrier-V-flamand-rose

calendrier-V-heros





calendrier-V-jungle

calendrier-V-pirates





calendrier-V-reine-neiges

calendrier-V-sirene







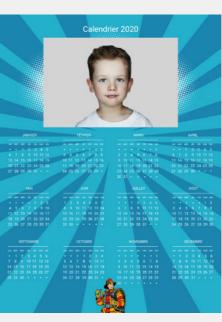
calendrier-H-football



calendrier-H-petite-princesse



calendrier-H-raton-hero



calendrier-H-comic-pompier



calendrier-H-licornes

Cadres groupe

20 X 30 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



20x30-cadre-groupe-chienaviateur



20x30-cadre-coupe-football



20x30-cadre-dino-velo



20x30-cadre-groupe-eteflamand



20x30-cadre-groupe-heros



20x30-cadre-groupe-licornes



20x30-cadre-groupe-ocean



20x30-cadre-groupe-petiteprincesse



20x30-cadre-groupe-reineneiges

Magnets

10 X 15 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE. TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V).



Magnet-10x15cm



magnet-10x15-H-pompiers



magnet-10x15-H-ocean



magnet-10x15-V-raton-hero



magnet-10x15-V-reine-neiges



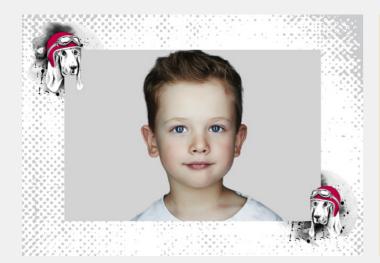
D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE.



magnet-A4-chat-meow



magnet-A4-carosses-chateaux



magnet-A4-chien-aviateur



magnet-A4-hero-mur



magnet-A4-jungle



magnet-A4-coupe-football



magnet-A4-lama



magnet-A4-ocean



magnet-A4-stickers



magnet-A4-princesse

Magnets Calendrier

21 X 29.7 CM

D'AUTRES CHOIX DE MODÈLES SONT DISPONIBLES EN LIGNE. TOUS LES MODÈLES EXISTENT POUR PRISE DE VUE HORIZONTALE OU VERTICALE (RÉFÉRENCE H OU V).



magnet-calendrier-V-lama



magnet-calendrier-V-pompiers



magnet-calendrier-H-carossechateau



magnet-calendrier-H-coupefootball



magnet-calendrier-H-eteflamand

Dbjets personnalisés

D'AUTRES CHOIX D'OBJETS PERSONNALISÉS SONT DISPONIBLES DIRECTEMENT EN LIGNE.





G O U R D E personnalisée



MUG PERSONNALISÉ
Intérieur coloré



MUG PERSONNALISÉ

Magique



CARTES POSTALES classique ou XL

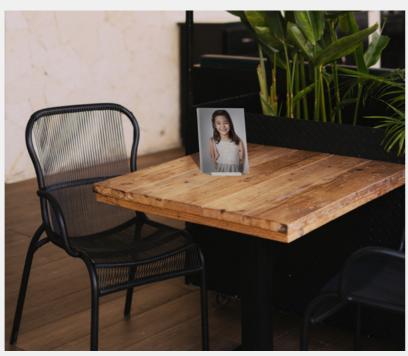


TABLEAU PHOTO SOUS PLEXI avec support bureau



CAHIER À SPIRALES Formats A5 et A4

43



Photo sur bois





Photo sur toile



SUPPORTS RIGIDES Toile, carton mousse, Plexi, Alu-Dibond ou bois

42



COUSSIN Premium ou classique



BOULE À NEIGE OU À COEURS



PELUCHE Ourson ou Lapin

Photo sous Plexi



P U Z Z L E 2 formats disponibles



T - S H I R T Adulte et enfant



TABLIER DE CUISINE Premium



SAC BANDOULIÈRE



SAC TISSU



Rappel des règles ET DÉONTOLOGIE

de la photographie scolaire



Source : OCCE http://www.occe.coop/~ad86/spip.php?article41

Le site national OCCE : http://www.occe.coop/federation/

Source : Éducation nationale http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301227C.htm

Recommandation de l'Office Central de la Coopération à l'école

(OCCE)

Reconnue d'utilité publique, L'OCCE est agréée par l'éducation Nationale.
Pour les non initiés, les OCCE gèrent dans toutes les écoles publiques, l'ensemble de la photo scolaire.

TEXTE ISSU DE LEUR SITE

" Photographies dans les écoles ou dans les établissements Instituée dans de très nombreuses écoles, la pratique de la photographie scolaire exécutée par un photographe professionnel reste une opération commerciale.

Des représentants d'associations professionnelles de photographies ont proposé un « code de bonne conduite «, rappelant un ensemble de principes que les professionnels de la photographie s'engagent à respecter (Circulaire n° 2003-091 du 5 juin 2003).

Article 2 du code de bonne conduite : le photographe professionnel s'engage à ce que les prises de vues aient un lien direct avec l'école et ses missions. Il ne réalisera, à destination des familles, que des photos de classes collectives ou des photos individuelles en situation scolaire"

Ministère de l'éducation Nationale

NOR: MENE0301227C - RLR: 552-6 - CIRCULAIRE N°2003-091 DU 5-6-2003 - MEN - DESCO B6

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement.

La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants. En effet, la photographie de l'élève, en situation scolaire, dans la classe, c'est-à-dire celle qui montre l'enfant dans son cadre de travail, est devenue, pour beaucoup, au même titre que la photographie collective, le moyen de se familiariser avec l'institution scolaire et de conserver, année après année, un souvenir du temps passé à l'école.

En revanche, la photographie d'identité, ainsi que toute autre photo qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et peut être réalisée par un photographe dans son studio, est de nature, si la prise de vue est effectuée à l'école, à concurrencer les autres photographes locaux. Elle ne peut donc être admise que si elle répond aux besoins de l'établissement et n'est pas proposée aux familles.

Des représentants d'associations professionnelles de photographes, conscients des dérives auxquelles la pratique de la photographie scolaire avait parfois pu donner lieu, ont proposé un "code de bonne conduite", rappelant un ensemble de principes que les professionnels de la photographie scolaire s'engagent à respecter.

Le ministre a pris acte avec intérêt des engagements ainsi pris par les professionnels, ces engagements étant en conformité avec les principes qui régissent l'organisation du service public de l'éducation nationale. Ce document de référence est annexé à la présente circulaire.

Un certain nombre de règles concernant le fonctionnement des écoles et des établissements du second degré doivent en outre être rappelées :

1 - Principes d'organisation

L'intervention du photographe dans l'école doit être autorisée, après discussion entre les maîtres, par le directeur d'école pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et par le chef d'établissement, après examen au sein du conseil d'administration, pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Le choix du photographe sera fait en tenant compte des prix qui seront proposés, l'expérience et la qualité du travail étant bien entendu également prises en considération.

Il conviendra également d'être attentif aux modalités concrètes de la prise de vue, en particulier de veiller à ce que ces modalités ne perturbent pas le déroulement des activités d'enseignement. Il y a lieu à cet égard de se limiter à l'organisation d'une seule séance de photographies scolaires pour la même classe dans l'année.

Un EPLE peut confier à une association péri-éducative ayant son siège dans l'établissement la vente des photographies scolaires.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, dans la mesure où elles ne disposent pas de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, seule une association en lien avec l'école, en particulier la coopérative scolaire, peut passer commande auprès d'un photographe et revendre ces photos aux familles. Cette opération doit être réalisée dans le strict respect des règles applicables aux associations déclarées du type loi 1901.

2 - Utilisation et diffusion des photographies d'élèves

Une particulière attention doit être portée au respect des règles relatives au "droit à l'image". Je vous rappelle, en effet, que toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image et que toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs. À ce propos, il devra être clairement précisé aux parents que l'autorisation ainsi donnée ne vaut pas engagement d'achat.

Il est rappelé également que la publication sur quelque support que ce soit et notamment la diffusion en ligne d'une photographie d'élève obéit aux mêmes règles d'autorisation préalable.

De plus, la diffusion électronique d'un fichier de photos d'élèves et autres données relatives aux élèves, qui constitue

un traitement automatisé d'informations nominatives, est soumise à la procédure prévue par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu de l'article 15 de cette loi, les traitements opérés pour le compte d'une personne publique sont décidés par un acte réglementaire pris après avis motivé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les établissements publics locaux d'enseignement relèvent donc de ces dispositions.

Toute mise en ligne de données personnelles relatives aux élèves (notamment de photographies) réalisée en dehors du cadre prévu par la loi du 6 janvier 1978 doit donc être proscrite. J'appelle, en outre, tout particulièrement votre attention sur les risques que comporte la diffusion sur internet de photographies d'élèves, dès lors que ceux-ci sont identifiables, comme c'est le cas lorsque le fichier des élèves avec leurs photos est diffusé sur le site de l'établissement accessible par internet. Je vous remercie de veiller à ce que ces mises en ligne, lorsqu'elles sont souhaitées par l'établissement, soient réservées à un réseau interne, non

accessible au grand public.

Sont abrogées la circulaire du 13 décembre 1927 relative aux photographies de classes, la circulaire du 28 juin 1950 relative aux photographies dans les établissements publics d'enseignement, les circulaires n° 70-307 du 24 juillet 1970 et n° 71-184 du 21 mai 1971 relatives aux photographies dans les établissements d'enseignement, la circulaire n° 76-076 du 18 février 1976 relative à la photographie dans les écoles et les établissements d'enseignement, la note de service n° 83-508 du 13 décembre 1983 relative à la photographie dans les établissements scolaires et la note DESCO du 14 mars 2002 relative à la photographie scolaire et à l'interdiction des prises de vue individuelles.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

Code de bonne conduite des interventions de photographes professionnels en milieu scolaire Le présent code de bonne conduite a pour objet de préciser les principes et les règles qui régissent les relations entre, d'une part, les photographes professionnels et, d'autre part, les établissements scolaires et les foyers socio-éducatifs, coopératives scolaires et autres associations concernés par la photographie scolaire.

Les organisations professionnelles signataires s'engagent à faire respecter les dispositions du présent code.

Article 1 -Principe de neutralité
Les organisations professionnelles
signataires s'engagent à respecter le
principe de neutralité du service public
d'éducation et à ne pas effectuer de
démarche publicitaire dans le cadre de
cette activité.

Les photographies seront livrées sans nom du photographe ou du studio. Aucune marque ou label privé ne devra figurer sur les photographies ainsi que sur les cartonnages de présentation.

Le photographe professionnel
s'interdira toute forme de rémunération
ou d'intéressement des personnels
enseignants ou non enseignants des

écoles maternelles et élémentaires et établissements secondaires à l'occasion des opérations de partenariat.

Il s'interdira tout commerce de quelque nature que ce soit en dehors de ladite prise de vue.

Article 2 - Principe de spécialité
Le photographe professionnel s'engage
à ce que les prises de vue aient un lien
direct avec l'école et ses missions. Il ne
réalisera, à destination des familles, que
des photos de classe collectives ou des
photos individuelles en situation scolaire.

Article 3 - Conditions de vente
Les organisations professionnelles
signataires réaffirment leur attachement
au principe de la transparence
comptable qui doit exister dans les
relations du photographe avec l'école ou
l'établissement, la coopérative scolaire ou
le foyer.

Le photographe professionnel devra remettre à son commanditaire un bon de commande mentionnant le prix net, l'objet de la prestation et les modalités de réalisation en conformité avec les principes rappelés dans le présent code. Le photographe professionnel n'appliquera qu'une politique de prix résolument conforme à la législation en vigueur facturée en prix unitaire net TVA incluse.

La facture sera établie, selon les cas, au nom de la coopérative scolaire, du foyer socio-éducatif ou de l'établissement.

Le photographe professionnel s'engage à présenter à la demande de toute autorité compétente de l'éducation nationale la facturation correspondante.

Article 4 - Droit à l'image et autorisation parentale

Les organisations professionnelles signataires rappellent leur attachement à l'article 9 du code civil : "Chacun a droit au respect de sa vie privée". La reproduction des traits d'une personne ne peut se faire sans son accord et c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation.

Le photographe professionnel s'engage, dans le cadre du respect de ce droit, à s'assurer que les directeurs d'école et les chefs d'établissement ont reçu toutes les autorisations écrites nécessaires, des élèves eux-mêmes lorsqu'ils sont majeurs, ou de leurs responsables légaux s'ils sont mineurs.

Il est entendu que l'autorisation écrite parentale n'implique aucune obligation d'achat.

Article 5 - Prises de vue professionnelles et traitement de l'image

Le photographe professionnel exercera son métier avec un statut social et fiscal conforme à la législation en vigueur. Il ne mettra à disposition que des employés qualifiés, reconnus et compétents tant sur le plan technique que relationnel avec les enfants.

Le photographe s'engage à n'utiliser que du matériel de prise de vue et de laboratoire professionnel afin de garantir le respect de toutes les règles de sécurité inhérentes à toute intervention dans le milieu scolaire.

Le photographe professionnel s'engage à limiter le format des tirages au 24 x 30 maximum.

Le photographe professionnel s'engage à ce que tous les tirages non vendus soient détruits.

En revanche, conformément au code de la propriété intellectuelle, les négatifs, diapositives ou fichiers ainsi que tout support original sont la propriété du photographe.

Le photographe s'engage à assurer, dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, un archivage soigné des clichés pour répondre à tout besoin exprimé par les parents ou, le cas échéant l'élève majeur, ou, sur demande des mêmes intéressés, à procéder à leur destruction. Dans le cas de conservation sur support numérique, l'accord préalable des intéressés sera recueilli.

Les organisations professionnelles signataires réaffirment leur attachement à la déontologie professionnelle et au droit à l'image qui garantissent qu'aucune utilisation de négatifs, diapositives ou fichiers, etc. ne pourra être faite par le photographe sans l'autorisation expresse des responsables légaux de l'élève mineur

Article 6 - Charte qualité

ou de celle de l'élève majeur.

Afin de mettre en œuvre les principes édictés ci-dessus, une charte qualité sera élaborée par les organisations professionnelles signataires, lesquelles s'engagent à mettre en place les formations nécessaires à l'application de cette charte.

